



Calendrier 2007

MAI

- 16-17 Comité des statuts
- 23-24 Colloque A.R.E.Q. 2007 - Québec
- 25 Bureau provincial - Fondation Laure-Gaudreault
- 28 Assemblée générale de l'Alliance
- 29 Assemblée générale Région 07
- 30 Assemblée générale Région 01
- 30-31 Conseil général

COTISATION DE JUIN

Vous avez sûrement vu, dans la revue *Quoi de neuf ?* de Mars – Avril, le petit encadré annonçant que la cotisation sera indexée sur le chèque de juin de la CARRA. En complément d'information, je souhaite vous faire savoir que l'augmentation ne sera pas énorme. En effet, une personne touchant un revenu de 40 000 \$ pleinement indexé (2,1%) verrait sa cotisation augmenter de 1,42 \$ pour le mois de juin et de 0,23 \$ pour les mois suivants. Ainsi, si vos membres manifestent de l'inquiétude, vous pourrez rapidement les rassurer.

Margot Bouchard

Coordonnatrice de la gestion des membres

TABLES DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Nous aurions besoin de connaître toutes les personnes de l'A.R.E.Q. qui siègent aux Tables de concertation des aînés.

Pourriez-vous nous indiquer les noms des personnes ainsi que la date de début et de fin de leur mandat ?

Nous apprécierions recevoir ces informations le plus rapidement possible et pour ce faire, nous vous demandons de communiquer avec l'A.R.E.Q. par téléphone au 1 800 663-2408 ou par courriel au brinck.christiane@csq.qc.net

Merci de votre collaboration.

Christiane Brinck, conseillère

COLLOQUE 2007

Actuellement, tous s'affairent autour de l'organisation de notre Colloque. Nous en sommes à nos derniers préparatifs. À ce sujet, vous trouverez ci-dessous de petites, mais combien importantes, indications qui vous permettront d'apprécier davantage cet événement.

Les personnes qui participeront au Colloque « À la retraite, toujours dans l'action! » les 23 et 24 mai prochains et qui séjourneront à l'Hôtel Plaza, au Lindbergh, à l'Hôtel Québec ou à l'hôtel Pur (anciennement Holiday Inn), nous vous rappelons que vous pourrez bénéficier d'un **service de navette**, gratuitement, pour la journée du 24 mai seulement. Les départs se feront entre 8h20 et 8h45 et le retour entre 17h10 et 17h40.

Nous vous informons que le **stationnement** du Centre des congrès (Place Québec) est présentement en rénovation et que les places y sont limitées. Cependant, le Centre est situé à proximité de trois (3) autres stationnements. Le plus près est celui de Place D'Youville. Il y a aussi le Complexe Marie-Guyart (Complexe G) et Place Haute-ville (Delta). Ces stationnements sont tous reliés au Centre des congrès par des corridors intérieurs souterrains. Les tarifs varient entre 15,00\$ et 21,00\$ par jour.

L'**entrée** du Centre des congrès à privilégier est celle située sur Honoré-Mercier ou par les escalateurs situés au-dessous de l'aire de restauration de Place Québec. Nous vous rappelons que les salles retenues pour l'événement ne sont pas celles situées dans la nouvelle section du Centre et localisées entre l'hôtel Hilton et le Delta. Il s'agit plutôt de la partie tout récemment rénovée et située sous le Hilton.

Pour les **pauses et les repas**, l'aire de restauration de Place-Québec est située à proximité ainsi que plusieurs restaurants dont les prix varient afin de convenir à tous les budgets. Lors de votre arrivée au Colloque, n'hésitez pas à visiter le kiosque d'information touristique placé à côté de celui de l'Association afin de vous procurer la liste des activités et celle des restaurants localisés près du Centre. Un service de traiteur est toutefois disponible pour les personnes désirant s'en prévaloir dans la salle des kiosques (2000-C et D) à l'heure des pauses.

Au plaisir de vous rencontrer lors de ce bel événement qui a pour but de démontrer à la population en général que malgré ce que disent plusieurs, il n'y a pas de retraite pour la citoyenneté.

Éric Laroche
Conseiller Formation et Vie associative
laroche.eric@csq.qc.net

LES SLAPPS, DE NOUVEAUX VIRUS ?

Le terme francisé de ce qu'il est convenu d'appeler *SLAPP*, serait une ***poursuite stratégique contre la mobilisation publique***. Le but de ces actions est d'entraver la participation politique et le militantisme. Elle vise à intimider une personne ou un groupe de personnes qui s'opposent à une situation que cette personne ou ces personnes considèrent inacceptable en regard avec le bien commun et à la ou les réduire au silence. Les frais juridiques élevés et la responsabilité personnelle engagée du défendeur peuvent nuire à sa détermination de faire valoir ses droits et l'empêcher de porter plainte.

Ce sont généralement des multinationales qui utilisent cette forme de poursuite abusive visant à museler la participation citoyenne et l'activisme citoyen qui en découle.

C'est ce qui arrive actuellement à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et cela représente un dangereux précédent qui menace la liberté d'expression et la participation

citoyenne. On parle ici de l'un des fondements de la vie démocratique. Depuis cet événement, d'autres individus et d'autres groupes ont été poursuivis et menacés. Quelquefois, leurs assurances sont annulées. Le gouvernement du Québec doit donc agir et faire en sorte que le système judiciaire ait le pouvoir de rejeter rapidement de telles poursuites sans fondement. L'État doit assurer à tout citoyen le droit de s'exprimer sur les enjeux importants pour sa communauté.

L'A.R.E.Q. a joint sa voix aux citoyennes et citoyens du Québec qui demandent au Gouvernement du Québec d'intervenir le plus rapidement possible en déposant une loi interdisant de telles pratiques. Les composantes principales des lois anti-SLAPP sont: 1) une définition claire permettant d'identifier les poursuites stratégiques; 2) un mécanisme permettant de leur rendre une fin de non-recevoir sur requête sommaire; 3) une avance pour frais déboursés par le plaignant, ou toute autre forme de compensation financière en faveur du défendeur; et 4) l'établissement automatique d'une immunité relative lorsque le défendeur soulève une question d'intérêt public.

Nous redoutons d'autres poursuites abusives dans différents domaines de la vie où des citoyens préoccupés du bien commun pourraient dénoncer les comportements de certaines multinationales, que ce soit dans la production ou dans la mise en marché des biens et services.

Le précédent ministre de la Justice a mis sur pied un (*autre!*) comité qu'il a mandaté pour évaluer la situation et pour proposer, au besoin, des voies d'amélioration.

Les développements des dernières semaines (voir l'encadré) nous incitent à demander au nouveau ministre d'intervenir rapidement et énergiquement afin de protéger les droits des Québécoises et des Québécois contre ces poursuites abusives. Voilà pourquoi, nous lui avons adressé une lettre en ce sens le 7 mai dernier.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) essuie un échec en Cour suprême contre l'entreprise American Iron and Metal (AIM). Le plus haut tribunal du pays refuse d'entendre l'appel déposé par les environnementalistes contre l'entreprise américaine de fer et de métaux qui a installé une usine d'entreposage et de déchetage de carcasses d'automobiles sur le territoire de la Ville de Lévis. Après avoir obtenu une injonction provisoire pour empêcher les travaux de construction de l'usine en 2005, l'AQLPA n'avait pas réussi à obtenir une injonction permanente en Cour d'appel l'an dernier. La saga judiciaire est toutefois loin d'être terminée. L'AQLPA et AIM se retrouveront en cour dès la semaine prochaine, car AIM poursuit l'organisme environnemental et d'autres organismes en dommages et intérêts pour 5 millions de dollars. L'AQLPA pour sa part a répliqué avec une contre-poursuite.

Radio-Canada, 3 mai 2007